

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nathalie Thibault](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1b8c78ffd7052c5c8fa7ba08>

Date d'obtention : 2021-12-16 19:38:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Accueillir les propos de l'élève ou la confidence d'un élève qui dénonce un événement de sextage. Agir avec empathie et bienveillance.

Déclencher le protocole Sexto en complétant la grille d'évaluation. Cette dernière servira à évaluer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de l'incident. La grille doit être remplie avec chacune des personnes impliquées dans l'événement de sextage.

Évaluer si on fait face à du matériel de pornographique juvénile.

Si oui, vérifier les informations auprès des autres jeunes impliqués dans l'événement.

Les rencontres doivent se tenir individuellement afin de ne pas contaminer.

Confisquer tous les appareils qui détiennent les photos, images ou vidéos contenant le matériel de pornographie juvénile - l'intervenant ne regarde jamais les images.

Afin de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime, demander aux autres élèves impliqués dans l'événement de ne pas parler de la situation avec d'autres jeunes.

Évaluer si on fait face à une activité « malveillante » et de nature criminelle.

Si acte malveillant et de nature criminelle

Contacter le service de police et ne pas parler à l'instigateur.

Si acte impulsif de l'instigateur mais non malveillant

Rencontrer l'instigateur de l'événement « sextage » et entendre sa version des faits - utiliser la grille

Confisquer l'appareil de l'instigateur.

Communiquer avec le service de police, remettre les grilles, remettre les appareils électroniques et résumer les interventions.

Assurer la confidentialité de l'événement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lorsqu'un élève de notre établissement vient nous rapporter une situation de sextage, nous devons déclencher le protocole Sexto.

Nous devons rencontrer l'ensemble des personnes de l'école impliquées dans l'événement de sextage. Il est important de connaître l'amorce, la nature, les intentions et les étendues de la situation.

Si l'incident implique un adulte qui ne fréquente pas l'école, l'intervenant doit confisquer l'appareil électronique de l'élève et contacter le service de police.

Si les autres élèves impliqués fréquentent une autre école, communiquer avec les intervenants de l'école.

Lorsque l'élève ne souhaite pas collaborer, nous devons contacter le service de police. Les policiers interviendront rapidement afin d'arrêter la propagation d'images et les répercussions pour les jeunes impliqués.

Lorsqu'un élève refuse de nous remettre son appareil électronique (cellulaire, tablettes, etc.) nous devons contacter les services de police.

Lorsqu'un parent nous demande d'intervenir auprès de son enfant puisqu'il est impliqué dans une situation de sextage, nous devons le référer au service de police puisque rien nous porte à croire que son enfant vivra des répercussions dans le milieu scolaire.

Si nous avons terminé le protocole Sexto et remis les grilles au service de police, un policier ne peut pas nous demander de rencontrer un nouvel élève impliqué dans la situation de sextage – nous ne sommes pas le mandataire du service de la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ce qui me semble le plus délicat est de rencontrer l'élève instigateur dont les activités pourraient être de nature malveillante et criminelle. D'expliquer la situation à l'élève, sans prendre sa version des faits, de lui confisquer son appareil électronique et de contacter les services de police pour qu'ils poursuivent le travail pourrait être une situation délicate.

À noter que selon l'aide-mémoire (avant l'étape 4), il est indiqué qu'il ne faudrait pas parler à l'instigateur et contacter le service de police. Selon la mise en situation 3, il faudrait rencontrer l'instigateur qui semble être en possession de matériel pornographique juvénile pour lui expliquer la situation, lui confisquer son appareil et contacter les services de police.